



Un dossier rapide comme l'éclair !!!

Comme annoncé dans notre communiqué du 20 Octobre passé **les autonomes** ont porté jusqu'en séance plénière du CHSCT le dossier technique sur « *l'impact des fumées d'incendie sur la santé du Sapeur-Pompier* ».

Si nous savions notre établissement attentif au sujet, nous ne pensions pas obtenir un résultat si rapide. En effet, aidé par la note de service de la DGSCGC du 09 novembre dernier, le SDIS nous propose en séance **la validation d'un plan d'action en 11 points avec mise en application au 01 Janvier 2018.**

Si l'interdiction du port de la barbe comme sous-entendu dans la note de la DGSCGC en légère contradiction avec l'article 8 de l'arrêté du 8 avril 2015 qui l'autorise et le port de la cagoule s'invitent dans ce plan d'action, **en plus** de toutes les recommandations sollicitées par les autonomes, **il s'agit bien d'une avancée majeure en termes de prévention de la santé des Sapeurs-Pompiers que nous avons obtenu avec ce dossier.**

SYNDICAT
AUTONOME
SPP-PATS

VOTRE SANTÉ ETANT UNE PRIORITÉ, NOUS SUIVRONS AVEC ATTENTION L'ÉVOLUTION DE CE PLAN D'ACTION.

35 Rue du Presbytere
17520 ARTHENAC

Tel : 06 85 58 95 70
president.sa17@gmail.com

Affilié à la FA-FPT

Les Autonomes

Construire ensemble, Défendre vos droits :

L'engagement Autonome